Page 1/2



C46/ID351/HC4P

MME GLASER SARAH-MAUD RUE DE LA SALLELE 34210 FELINES MINERVOIS

Références à rappeler N° Identifiant : 7593109E

BEZIERS, le 21 Décembre 2015

RELEVE DE SITUATION DU 04/11/2015 AU 04/12/2015

Situation au 04/11/2015

PERIODE DU 01/04/2015 AU 28/04/2015 (28 JOURS)					Régularisation					
	Allocations déjà versées				Allocations dues					
Avril 2015	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Jours non indemnisés : travail						18				
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi	28	849,24	38,64		810,60	10	303,30	13,80		289,50
Allocations Assurance Chômage trop perçues (6) - 521,10							521,10			

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides du PARE	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1+2+3-4)	(6) Sommes trop perçues
				0,00	521,10

SOMMES TROP PERCUES

Référence	Montant	
20151104001	521,10	Somme en attente de décision administrative

POLE EMPLOI L R
Page 2/2

Références à rappeler N° Identifiant : 7593109E

Situation au 04/12/2015

PERIODE DU 01/11/2015 AU 30/11/2015 (30 JOURS)										
	Allocations déjà versées					Allocations dues				
Novembre 2015	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Compl.	Cotis. Sociales	Montant Net
Carence						19				
Différé d'Indemnisation						7				
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi						4	121,48	5,52		115,96
Allocations dues (1)						115,96				

DECOMPTE GENERAL

	(1) Allocations	(2) Aides du PARE	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1+2+3-4)	(6) Sommes trop perçues
Ī	115,96				115,96	

REGLEMENT DU 08/12/2015

Règlement de 115,96 Euro par Virement bancaire au nom de MME GLASER SARAH-MAUD

Domiciliation: FR76 3000 4007 6400 0001 2396 834 BNPAFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/11/2015

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 08/12/2013 : 164 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 51

Allocation brute d'un montant journalier de 30,37 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 46,07 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

Activité professionnelle déjà cumulée avec des allocations pendant 1 mois.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, sur www.pole-emploi.fr.